

**ARRÊTÉ DEP-2024-566 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 TECHNICIEN EN SOUDAGE,**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2015 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 Technicien en soudage ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 Technicien en soudage pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Laurent STOUFFLET, inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Sylvain GRENAILLE, professionnel

Enseignants :

Monsieur Rudy PIERRE
Monsieur Denis CHAUVET

Monsieur Marc DURAND
Monsieur Jérôme GUEUDET

Professionnels :

Monsieur Stéphane ROUSSE
Monsieur Cyril DUNEAU

Monsieur Bertrand LEJAY
Monsieur Benoit DALLOT

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER